

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BULLETIN

* * **Canada.**—L'événement le plus important de la quinzaine au Canada a été certainement le sacre du nouvel archevêque de Montréal, Mgr Paul Bruchési. Cette cérémonie grandiose a été des plus remarquables. Tout y contribuait : nombre et importance des prélats venus pour y assister, — dix-huit évêques ou archevêques étaient présents, — foule considérable de prêtres et de représentants des diverses communautés du diocèse, temps idéal. Aussi, la très nombreuse assistance qui remplissait la cathédrale dont Mgr Bourget avait eu l'audacieux projet, si heureusement réalisé par Mgr Fabre, a-t-elle suivi, avec le plus vif intérêt, les symboliques et touchantes cérémonies de la Consécration.

“Tou chantées et profondément suggestives,” comme l'a éloquentement montré, dans son discours, Mgr Emard, évêque de Valleyfield, qui avait l'honneur de porter la parole devant la brillante assemblée. Sa Grandeur l'a fait avec un tact, une délicatesse de sentiments qui a vivement impressionné l'auditoire.

C'était Mgr Bégin, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Taschereau, qui remplissait les fonctions d'évêque consécrateur. Mgr Bruchési était assisté de Mgr Duhamel et de Mgr Langevin, le premier, archevêque d'Ottawa et le second archevêque de St-Basile.

On a beaucoup remarqué comment, après les cérémonies du sacre, lorsque le nouvel archevêque appelle, sur le peuple, les grâces d'en Haut, c'est à sa mère qu'il a, la première, donné sa bénédiction épiscopale.

Aux adresses qui lui ont été lues par le clergé d'abord, par les laïques ensuite, Sa Grandeur, dont la réputation d'orateur n'est plus à faire, a répondu avec le plus heureux à propos.

Cette longue cérémonie était terminée à deux heures de l'après-midi, laissant un souvenir impérissable à tous les assistants. Quelle majesté, en effet, dans les incomparables solennités religieuses de l'Eglise catholique, quelle sage ordonnance et quelle dignité admirable!...

Le choix de M. le chanoine Racicot, comme grand-vicaire, a été de toutes parts approuvé du clergé et des fidèles, tant la sympathie est grande pour ce prêtre si universellement aimé.

Tous les journaux de Montréal ont donné les détails de cette grande cérémonie, ce qui nous dispense de le faire. Disons simplement que, des notabilités de Montréal, présentes en ce moment à la ville, il n'en manquait pas une. Le lieutenant-gouverneur, les magistrats, les présidents de sociétés, le consul général de

France et les consuls étrangers, etc., s'étaient fait un devoir d'être là. Il nous semble convenable de citer les prélats qui faisaient au nouvel élu une couronne magnifique : MM^{grs} Lasfèche, Dowling, Beaven, Clut, Gravel, Ludden, Lorrain, McDonald, McDonnell, Gabriels, Labrecque, Decelles, Larocque, Michaud et l'abbé mitré, d'Oka, Dom Antoine.

—On annonce, pour la fin du mois, le retour de M. Laurier au Canada. Il s'est rendu en France, comme nous l'annoncions dans notre dernier bulletin. Là, il a prononcé plusieurs discours qui ont eu beaucoup de succès. On comprend que la parole d'un premier ministre d'une colonie britannique, jadis possession française, qui, tout en affirmant son absolu loyalisme anglais, a conservé de son origine l'amour des traditions françaises, ait trouvé un vif écho dans un auditoire parisien. Il était précédé par la popularité faite autour de son nom lors des fêtes jubilaires.

—Le télégraphe nous apprend que sir W. Laurier, qui avait vaguement annoncé un voyage en Suisse, est allé subitement à Rome où il a obtenu une audience du Saint Père dans la journée du 11 août. Une autre dépêche nous apprend que l'audience s'est prolongée près d'une heure et que dans l'entretien il a été question des Ecoles du Manitoba. Il faut attendre d'autres détails pour savoir quels ont été et le langage tenu par le Saint Père et les déclarations de sir W. Laurier.

* * *

* * Angleterre.—Le calme s'est fait, après un mois de fêtes. Dans la politique même, la session du parlement Anglais a été close par un discours sobre de la Reine, qui a profité de cette circonstance pour adresser un nouveau remerciement à ses sujets, à l'occasion des sentiments de respect et de sympathie dont elle avait été l'objet.

Nous avons signalé un point noir à cette grande manifestation : les souffrances de l'Inde, dévastée par la famine et les horreurs de la peste. Nous indiquions aussi une certaine effervescence parmi les Indous et les Musulmans, des agitations dans les tribus du Chitral, près de Simla, sur les limites de l'Hindoustan. Les Anglais ont redouté, un instant, l'extension de ce mouvement qui n'est pas encore complètement enrayé.

En Egypte, un nouveau succès conduit les anglais près de Karthoum, siège de la puissance des Derviches. C'est là le point où ils tendent avec une persévérance qui leur assurera la victoire, mais qui doit faire réfléchir la diplomatie des autres pays. Ils jettent des jalons de place en place pour soumettre à leur autorité toute la côte du Pacifique, depuis le Cap à l'Égypte.

* * *

* * Allemagne.—L'époque des vacances est une saison très occupée pour l'empereur d'Allemagne, qui n'est pas, comme les

rois médés de l'antiquité, enfermé dans son palais et invisible à ses sujets. Il est partout et semble jouir du don d'ubiquité. Tantôt, on le signale sur les côtes de Norvège, où il manque de se faire crever l'œil, puis il revient à Berlin présider une de ces cérémonies militaires pour lesquelles il a tant de goût, et, le lendemain, on le trouve à St-Petersbourg, faisant une visite officielle de gala au Tzar de Russie. Ces fêtes ont eu beaucoup d'éclat et marqué, une fois de plus, les bons rapports existants entre les deux pays.

.

. **En Espagne.**—L'assassinat du premier ministre d'Espagne, tombé mortellement atteint par un misérable, dimanche, 8 août, à Sta-Aguada, près de St-Sébastien, a de nouveau appelé l'attention sur les anarchistes. Ce parti ne désarme pas. L'assassin n'a pas cherché à nier la cause de son crime. "C'est une vengeance, a-t-il dit. Il fallait frapper celui qui nous a si cruellement châtiés et j'ai voulu venger les mânes de mes amis condamnés à Montjuïc." On se rappelle certainement les exécutions qui suivirent le procès des anarchistes de Barcelone.

Cet anarchiste est encore un Italien, comme celui qui frappa le président Carnot. Il n'y a eu dans toute la presse du monde entier qu'un cri de réprobation contre un pareil forfait. La perte de M. Canovas del Castillo, qu'on peut bien qualifier de martyr de la patrie, a causé une émotion considérable, et ce crime rend encore plus pénible la situation dans laquelle se trouve ce pays, agité par les passions révolutionnaires. Cependant, au premier moment, tous les partis se sont ralliés au gouvernement et les républicains, comme les Carlistes, ont professé le plus pur respect pour la dynastie. Il reste à savoir si cette sorte de trêve aura une certaine durée.

Toujours est-il que la reine a immédiatement convoqué les Cortès et nommé comme président du Conseil, le ministre de la guerre.

On ne sait encore quelle conséquence aura pour la guerre cubaine ce grave incident. Les journaux parlent de la démission du général Weyler, qui serait remplacé à la Havane, par le maréchal Martinez del Campos. Celui-ci avait éprouvé un échec. Sera-t-il plus heureux à l'heure actuelle? On serait, je crois, très embarrassé pour hasarder un jugement qui ait quelque certitude, tant les dépêches qui parviennent de ce pays sont contradictoires.

Aux îles Philippines, la situation ne paraît pas s'améliorer. C'est encore un gros point noir pour la malheureuse Espagne.

.

. **En France.**—En France la visite de sir W. Laurier, le voyage du président Faure en Dauphiné en attendant celui de Russie, sont les incidents marquants de la quinzaine.

Nous n'avons point à parler de sir W. Laurier, dont il est question

dans la deuxième page. Du voyage du président Faure en Dauphiné, nous avons peu de chose à dire également, si ce n'est que celui-ci réédite un programme déjà bien connu. Les réceptions officielles se ressemblent toutes. Ce que l'on cherche à connaître surtout, c'est l'étiage de l'enthousiasme populaire. Or il dépend beaucoup du public. Ici, il s'agit du midi, têtes exaltées, sang chaud qui va vite aux extrêmes; quelques tirades ronflantes dans un discours suffisent pour allumer la foule et les applaudissements surgissent nourris et nombreux.

C'est ce qui s'est passé dans ce voyage. Mais toute l'attention se porte sur la grande démonstration franco-russe dont la visite du président Faure à St-Petersbourg sera l'occasion. Nous avons dit ce qu'il fallait penser de cette très caractéristique visite. Elle a son importance indéniable en ce qu'elle peut servir à faciliter un rapprochement entre les grandes puissances, la Russie, la France, l'Allemagne, voire même l'Autriche dans la question d'Orient. Sans aller jusqu'à prétendre qu'on veut faire une sorte *d'aparte* et exclure l'Angleterre de cette entente, il est certain que les souverains peuvent échanger des vœux tendant à favoriser la paix et rien ne serait plus utile pour arriver à une prompt solution du différend gréco-turque.

VERAX.

Consécration de la Chapelle du Couvent des Trappistes à Oka.

Une occasion unique s'offre à *tous les visiteurs* du Canada de voir en détail le magnifique couvent des PP. trappistes de Notre Dame du Lac, situé à une petite distance du village d'Oka, sur les bords du lac des Deux-Montagnes. On sait que l'entrée de ce couvent comme des autres maisons des Trappistes est formellement interdite aux femmes. A l'occasion de la consécration prochaine de la chapelle, une permission spéciale autorise la visite du couvent de N. D. du lac, même pour les dames. Il y a eu déjà des précédents et l'année dernière la trappe de Soligny en France a été ouverte au public pendant plusieurs jours.

C'est ce qu'on va répéter cette année à Oka.

Ainsi donc du 7 Septembre prochain au 15 Septembre le couvent de PP. trappistes sera visible, dans tous les détails, aux nombreux pèlerins qui voudront le visiter.

On pourra ainsi voir, la nouvelle chapelle, qui est une très belle construction, ayant bien le caractère approprié à cet ordre austère, le couvent lui-même où les pères et les frères suivent la vie de sacrifices et de labeurs utiles que l'on sait, les salles du chapitre, de la confession où se passent les scènes rendues populaires par la photographie, l'hôtellerie si bien aménagée pour les personnes pieuses voulant faire une retraite dans ce lieu de silence et de repos.

Les moyens de transport sont assurés par la Cie du Grand Tronc et par la Cie de la rivière Ottawa, qui aura un steamer à Lachine conduisant directement à Oka. Les prix populaires ont été accordés et le voyage *aller et retour* par chemin de fer et bateau ne coûtera **qu'une piastre.**

Départ de Montréal, le 7 septembre à 5½ heures du matin (Gare Bonaventure.)
Billets à vendre chez CADIEUX & DÉRÔME.

NOTES D'UN CATECHISTE

NOTA.—Les Notes d'un Catechiste paraîtront, vers le 15 septembre, en un fort volume de 700 pages, in-12.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME SEPTIÈME, HUITIÈME, NEUVIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENT DE DIEU

Qui ne sait que le sentiment de l'honnêteté et de la justice s'efface de plus en plus dans notre société, avide de jouissances et de plaisirs, et par suite de richesses qui permettent de les obtenir ? Avis
au
Catechiste

Pour avoir de l'argent tous les moyens sont bons au joueur, au dissipateur, au voluptueux, au vaniteux, à l'ivrogne, à l'avare, à l'usurier, etc.—Priez Dieu de vous aider à inspirer à vos enfants, le respect des biens d'autrui, l'amour de la probité, une grande délicatesse, et même le détachement des biens périssables de ce monde.

Bien chers enfants,

Le vol est un péché assez commun parmi les enfants ; il est souvent accompagné du mensonge et de l'hypocrisie. — De plus, il arrive ordinairement que ces vices ne font que se développer avec l'âge, si on ne les combat quand on est jeune : les enfants petits voleurs et petits menteurs sont plus tard des hommes grands voleurs et grands menteurs. Or, dit l'Esprit-Saint : “ Ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les impudiques, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisans, ne posséderont le royaume de Dieu.” I Cor. vi, 9. Avis
aux
enfants

Expliquons donc ce chapitre avec le plus grand soin.

433. Q.—Quel est le septième commandement de Dieu ?

Le septième commandement de Dieu est, d'après le texte biblique : “ *Tu ne feras pas de vol.*” Septième
précepto

Ce commandement défend donc le *vol* sous toutes ses formes, et prescrit par conséquent la *restitution* du bien qui n'appartient pas légitimement.—Telle est la double obligation que l'on a exprimé en français de la manière suivante :

*Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras sciemment.*

Sciemment signifie *sachant bien* que ce bien ne t'appartient pas et en *connaissant* le légitime propriétaire.—Cette double défense de prendre et de retenir le bien d'autrui est fondée sur la loi naturelle, qui nous crie sans cesse : “ Ne fais point aux autres ce que tu ne voudrais pas être fait à toi-même.” Sciemment

Division Dans la question suivante, q. 434, nous dirons ce que ce commandement ordonne ; dans la question 435, ce qu'il défend ; dans la question 436, quels sont ceux qui *volent* ; dans la question 437 et 438, l'obligation de *restituer* et de *réparer* le dommage ; dans la question 439, quels sont les *détenteurs* injustes du bien d'autrui.

—o—

434. Q.—Que nous ordonne le septième commandement ?

Précepte affirmatif Le septième commandement nous ordonne... deux choses : n'être pas *détenteurs*, ni *violateurs* des biens du prochain.

On détient les biens du prochain, quand on ne lui donne pas ce qui lui appartient ; *on viole* ses biens, quand on ne respecte pas sa propriété.

Propriété La *propriété*, c'est en général tout ce qu'on possède légitimement, soit qu'on l'ait acquis par un *travail personnel*, soit qu'on l'ait reçu par *héritage*, par *don* ou par *contrat*.

Dieu, ayant créé l'univers, en est le *propriétaire* réel, absolu : " La terre et tout ce qu'elle renferme appartient au Seigneur." Ps. xxiii.—Dieu propriétaire *peut disposer* de la terre selon sa volonté, sans cependant se déposséder ; car la création lui confère un droit inaliénable.—Dieu a réellement disposé de la terre en faveur des hommes ; il leur en a donné *l'usage*, avec le droit pour chaque individu de *jouir* et de *disposer* à son gré de ce qui est devenu légitimement sa propriété.

La propriété existait dès le commencement : nous voyons Abel offrir à Dieu les premiers-nés de *son troupeau* ; les Patriarches avaient *des biens en propre*, dont ils disposaient pour donations, partages, cessions, etc.—À toutes les époques et chez tous les peuples, le droit de propriété a été reconnu et respecté ; la Loi divine l'a à jamais sanctionné : " *Tu ne voleras pas.*"—La propriété est la base de la société : " *Elle périrait*, dit saint Thomas, *si les hommes se volaient mutuellement leurs biens.*"

de donner à chacun ce qui lui appartient... à titre de contrat, de salaire ou de justice *commutative*.

Justice commutative La *justice commutative* fait rendre à chacun ce qui lui est rigoureusement dû, *ce qui est sien* ; on l'appelle *commutative* parce qu'elle règle les *échanges*, les conventions, les contrats.

Par conséquent, *les ouvriers* et *les domestiques*, qui ne travaillent pas ou qui font mal l'ouvrage, prennent injustement le bien d'autrui en se faisant payer comme s'ils avaient bien travaillé et sont obligés à la restitution ; de même, *les maîtres* et *les patrons* retiendraient injustement le bien d'autrui, s'ils ne payaient pas aux domestiques et aux ouvriers, qui ont bien rempli leur devoir,

le salaire qui leur est dû. "Celui, dit le Sage, qui arrache à un homme le pain qu'il a gagné par son travail est comme celui qui assassine son prochain." Eccl. xxxiv, 25.

L'aumône elle-même est fondée sur une sorte de justice ; car les Liens les plus légitimement acquis n'appartiennent aux riches que comme un dépôt que la Providence leur a confié pour en être les dispensateurs, premièrement pour eux-mêmes et pour leurs proches, et secondement pour les pauvres.—L'aumône n'est pas seulement de conseil, mais de précepte ; les riches sont les débiteurs des pauvres de Jésus-Christ ; ils détiennent injustement ce qui ne leur appartient pas, quand ils ne font pas des aumônes, proportionnées aux ressources dont ils disposent, et en rapport avec les besoins des pauvres. (Question 238.)

Précepte
de
l'aumône

et de respecter sa propriété, c.-à-d. ne pas dérober le bien d'autrui, ne pas lui causer de dommage ; q. 435.

A..... Propriété ? Justice commutative ? Aumône ?

Question.

Citons encore ici quelques paroles de saint Augustin sur l'aumône : "Donnez à votre frère qui est dans l'indigence.—A quel frère ?—A Jésus-Christ lui-même ; oui, Dieu a voulu avoir besoin de vous, et vous oseriez resserrer votre main ! Il ne vous demande pourtant qu'une partie de ce qu'il vous a fourni ; car qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu ? Soyez donc l'administrateur des biens de Dieu et non l'usurpateur."

Aumône

Il faut remarquer que par aumône, on n'entend pas seulement l'argent, le vêtement ou la nourriture qu'on donne à des indigents ; l'aumône s'applique aussi aux œuvres établies dans l'Eglise, tels que la Propagation de la foi, les Ecoles catholiques, les fondations pieuses, les hôpitaux, et en général les œuvres pies qui sont recommandées par l'autorité ecclésiastique.

Faire l'aumône de bon cœur et sans ostentation. Math. vi, 2-4.

Pratique

—o—

435. Q.—Que nous défend le septième commandement ?

Le septième commandement nous défend trois choses : de dérober, de retenir, de léser le bien du prochain.

Précepte
négatif

de dérober. *Dérober* signifie prendre *furtivement*.

L'action de dérober porte divers noms, selon les circonstances : L'*l*, est le terme général pour désigner la soustraction de la chose d'autrui, entre la volonté raisonnable du maître.

1°
Dénominations
du vol

Larcin, si c'est en secret et par adresse.

Rapine, si c'est ouvertement et par violence.

Fraude, si on trompe dans la vente des marchandises.

Pillage, si on emporte violemment un grand nombre d'objets.

Brigandage, si le vol est commis à main-armée par plusieurs.

Plagiat, si on vole un enfant à ses parents.

Usurpation, si on déplace des bornes ou si on falsifie des titres.

Concussion, si on exige des présents ou des droits indus.

Pécupal, si on soustrait les deniers publics.

Chantage, si on fait payer son silence sur tel ou tel fait.

Usure, si on prête de l'argent à un taux trop élevé.

2°
Détention
injuste

ou de retenir injustement le bien du prochain... La *détention injuste* est aussi coupable que le vol.

Celui qui garde ou *détient* le bien d'autrui, quoiqu'il l'ait pris sans injustice, devient voleur en s'appropriant, sans aucun droit et contre la volonté du maître, ce qui ne lui appartient pas.—La détention ne serait pas *injuste*, si elle était faite en vue d'une bonne fin ; par exemple, refuser de rendre à quelqu'un une arme dont il veut se servir pour commettre un crime, cacher le bien de quelqu'un à dessein de le lui conserver, etc.

Pour les manières injustes de détenir le bien d'autrui, q. 439.

3°
Dommage
injuste

ou de lui faire aucune injustice, c.-à-d. de lui causer aucun dommage injuste.

On appelle *dommage injuste* tout acte qui entraîne pour le prochain un préjudice ou la perte d'un bien. On se rend donc coupable de dommage injuste, lorsqu'on nuit au prochain en détruisant ou en gâtant ce qui lui appartient, ou en l'empêchant par des moyens injustes de faire un gain légitime, ou en coopérant de quelque manière au tort qui lui est causé.

Pour la réparation des dommages, q. 438.

Question

A..... Dénominations du vol ? Détention et dommage injustes ?

Gravité
du vol

Le vol, chers enfants, est un péché grave de sa nature. Jésus-Christ met les voleurs au même rang que les homicides, les fornicateurs, les faux témoins, etc. Math. xv, 19.—Saint Paul les exclut du ciel comme les idolâtres. I Cor. vi, 9.

Difficulté

Le vol, sous n'importe quelle forme, n'est *véniel* que dans le cas de légèreté de matière, de défaut d'advertance ou de consentement.—S'il y a des cas, où l'on peut dire certainement que tel vol considérable est mortel et que tel menu vol est véniel, il y a aussi un grand nombre de cas où l'on ne peut distinguer le mortel du véniel, soit qu'il s'agisse de personnes riches ou pauvres, de fils de famille ou d'étrangers, d'un vol commis en une seule fois ou de vols légers successifs...

Menus vols

Des menus vols peuvent devenir graves et être chacun mortel, lorsque dès le commencement on a l'*intention* de renouveler ces vols successifs envers une même personne, de manière à atteindre une somme notable.—De même la *multiplication* de petits vols peut arriver à une matière grave, lors même qu'ils seraient commis à l'égard de personnes différentes, s'ils viennent à former par leur réunion physique ou morale une somme considérable.

Toutefois, pour que la matière des petits vols soit grave, il faut qu'elle dépasse du moins *de moitié* celle des autres vols, si on prend à la même personne, et *double* si le vol est aux dépens de plusieurs personnes.

Ayons toujours sur ce point la plus parfaite délicatesse.

Pratique

—o—

436. Q.—Quels sont ceux qui prennent injustement le bien du prochain ?

Ceux qui prennent injustement le bien du prochain sont nombreux, là où la religion a moins d'influence.

1°
Voleurs

les voleurs proprement dits ou de profession.

les domestiques infidèles, qui abusent de la confiance de leurs maîtres pour les voler.

2°
Domestiques infidèles

Par conséquent, se rendent coupables de vol *les domestiques* qui, sous le prétexte d'insuffisance de leurs gages, retiennent sur les marchés de petites sommes, usent d'aliments ou de boissons de grande valeur, prennent des vivres pour en faire part à des étrangers, etc. ; *les ouvriers* qui, sous prétexte qu'ils ne gagnent pas assez, se paient de leurs propres mains, gardant les restes assez considérables des matériaux qui leur avaient été fournis, etc. ; *l'épouse* qui, contre le gré raisonnable de son mari, soustrait une quantité notable des biens de communauté, non pour son légitime entretien ou celui des enfants, mais pour des usages futiles ; *l'enfant*, qui dérobe à ses parents de l'argent ou des choses qu'on ne peut présumer lui être données sans peine.

les marchands malhonnêtes, qui trompent sur le *prix* qualité, la *quantité*, des marchandises.

3°
Marchands malhonnêtes

Dieu défend sévèrement dans la sainte Ecriture *les petits vols* qui se font dans le commerce : " Vous n'aurez point deux poids différents ; que vos balances et vos poids soient justes ; car le double poids est une abomination aux yeux de Dieu et la balance trompeuse est une iniquité." Deut. xxv, 13.—Ceux-là sont coupables de fraude et tenus à restituer qui vendent pour bonne, sans diminuer le prix, un objet qu'ils savent être de mauvaise qualité ; qui ne font pas connaître les défauts d'une denrée, lorsque ces défauts cachés sont de nature à ne pouvoir être découverts ; qui se prévalent de l'ignorance d'autrui pour vendre à un trop haut prix ou acheter à trop bon marché ; qui ont recours à certains moyens pour donner aux objets plus de pesanteur, etc., etc.

les usuriers, qui retirent un gain *illégitime* de l'argent ou autres choses qu'ils ont prêtées.

4°
Usuriers

" *L'usurier* ressemble au ver solitaire, qui suce à son profit le suc des aliments que les membres devraient s'approprier."

“ Vous ne prêterez pas à usure à votre frère, et vous n'en recevrez pas plus que vous ne lui avez prêté.” Lev. xxv, 35.—“ Faites du bien à tous, prêtez sans rien espérer.” Luc, vi, 35.

Le seul titre du prêt ne suffit donc pas pour motiver le gain appelé intérêt.—Toutefois, il y a d'autres titres, qui légitiment l'intérêt : tels sont le *dommage* qui résulte pour le prêteur de se dessaisir pour un temps de son argent ; le *lucré* ou bénéfice dont il se prive ; le *danger* auquel il s'expose de perdre le capital, soit par l'incurie ou la mauvaise foi de l'emprunteur, soit par simple accident ; la *loi civile*, qui fixe un taux légal, variable selon les pays et les circonstances, le cinq ou le six pour cent.—La coutume permet aux banquiers d'exiger un peu plus.—L'*escompte* et les *marchés à crédit* sont de véritables prêts, auxquels il faut appliquer les règles ci-dessus.—Sur ces points, il faut être disposé à se soumettre aux décisions du Saint-Siège, s'il en intervient quelqueune.

50
Plaideurs
de
mauvaise
foi

les plaideurs de mauvaise foi, qui intentent ou se font intentent des procès qu'ils savent injustes.

Les procès ont toujours des effets désastreux ; que de familles se ruinent dans ces querelles d'avocats !—Notre-Seigneur ordonne de les éviter. Math. v, 40.—“ C'est un crime, dit saint Paul, que vous ayez des procès entre vous.” I Cor. vi, 7.

Si quelquefois il est légitime de revendiquer par le moyen de la loi un bien considérable dont on est injustement frustré, que ce ne soit qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Evidemment, celui qui intente un procès pour une bagatelle ou pour une cause injuste, en vue de recevoir une indemnité illégitime, se rend coupable de vol et devrait indemniser la partie adverse des frais qu'il lui a de mauvaise foi occasionnés.

60
Damnification

et généralement tous ceux qui font tort au prochain ; on les appelle *damnificateurs*.

On peut encore nommer ceux qui trompent au jeu ; ceux qui achètent des choses qu'ils savent bien ou qu'ils jugent probablement avoir été volées ; ceux qui se font payer ce qui ne leur est point dû ; ceux qui feignent d'être dans la nécessité pour s'attirer des libéralités destinées aux vrais pauvres ; ceux qui passent des contrats injustes ; ceux qui violent des promesses onéreuses, etc.

Question
Cupidité

A..... Domestiques ? Marchands ? Usuriers ? Plaideurs, etc. ?

La cause ordinaire du vol et des injustices, chers enfants, c'est la *cupidité*. “ Ceux qui veulent devenir riches, dit saint Paul, tombent dans des desirs pernicieux qui les précipitent dans la damnation ; car la cupidité est la racine de tous les maux.” I Tim. vi, 9.—Le remède à ce mauvais penchant est le *détachement* des choses de ce monde.

437. Q.—Sommes-nous obligés de restituer les biens mal acquis ?

Oui, nous sommes obligés de restituer... *Restituer c'est rendre le bien d'autrui.*

L'obligation de restituer est rigoureuse et fondée sur le droit naturel, qui prescrit de faire aux autres ce que nous voulons qu'on nous fasse ; sur le *droit divin*, qui menace de l'enfer quiconque ne restitue pas, I Cor. vi, 9. ; sur le *droit canonique*, qui a adopté comme règle cet axiome de saint Augustin : " Point de restitution, point de rémission ! " ; enfin sur le *droit civil* qui oblige partout les voleurs et les détenteurs à restituer.

Obligation
de
restituer

les biens mal acquis, dérobés, trouvés, dus.

Bien
mal acquis

Il faut restituer tout ce qui appartient à d'autres : la restitution se mesure sur la quantité de la chose volée ou du dommage causé. Pour ne pas pécher gravement, il suffit de rendre ce qui constitue une matière grave ; si on omet de rendre une matière légère, on pêche vénieusement, à moins que des raisons excusent.—Les enfants ou fils de famille, auxquels leurs parents sont censés faire grâce, ne devraient pas être obligés par le confesseur à restituer ou à demander pardon, à moins que le vol soit considérable et que les cohéritiers en soient gravement lésés.—Par conséquent, si la chose volée existe encore, il faut la rendre *au maître vers lequel elle crie*.

ou leur valeur, ou l'équivalent en argent.

Ou
la valeur

Lorsque la chose n'existe plus, le propriétaire doit être indemnisé *intégralement* c.-à-d. rétabli dans l'état où il serait sans cette injustice.—Il faut restituer *à la personne lésée*, ou après elle *à ses héritiers* ; restituer en effet, ce n'est pas donner au premier venu, mais rendre à qui on a pris. Dans le cas où cela ne se peut, il faut donner le montant aux pauvres ou en faire de bonnes œuvres.

autant que nous pouvons, et *au plus tôt*.

Au
plus tôt

La restitution doit être faite *le plus tôt possible*, sous peine d'être tenu à la réparation des dommages causés par le retard volontaire ; du reste, plus on retarde, plus on court le risque de ne pouvoir remplir cet impérieux devoir.

Il y a cependant des causes qui *ajournent* ou suspendent pour un temps cette obligation, qui redevient urgente dès que les raisons cessent : telles sont *l'impuissance physique*, c.-à-d. quand le débiteur n'a rien ou presque rien, de sorte qu'en restituant il tomberait dans une misère extrême ; *l'impuissance morale*, c.-à-d. si le débiteur ne peut restituer sans perdre sa réputation, ou sans déchoir notablement d'une position justement acquise ; dans ces cas, un délai est accordé, à moins que le créancier ne soit lui-même dans une pareille détresse par le fait du vol qu'on lui a fait.

Pas d'absolution autrement nous ne pouvons obtenir le pardon de nos péchés ; car on est indigne d'absolution.

Le débiteur, s'il le peut, doit réparer ses torts *totalem* ou *en partie*, avant de se présenter au confessionnal ; s'il ne le peut, il est capable de recevoir l'absolution de ses fautes, pourvu qu'il ait la sincère et ferme résolution de se libérer aussitôt que possible. S'il n'avait pas cette intention il ne pourrait obtenir de pardon.

Pas de salut ni être sauvés. " Les voleurs n'entrent pas au ciel."

Question A..... Restituer ? Obligation ? Intégrale ? Causes de délai ?

Testament Un homme, sur le point de mourir, fit venir un notaire pour lui dicter ses dernières volontés. " Ecrivez, lui dit-il : Je donne mon corps à la terre, parce qu'il en est sorti, et mon âme au démon, parce qu'elle lui appartient." Le notaire se récriant, le moribond ajouta : " Oui, et de plus que mon âme soit livrée à l'enfer avec celle de ma femme, celle de mes enfants et celle de mon confesseur : la mienne, parce qu'elle est chargée d'injustices ; celle de ma femme, parce qu'elle a contribué à me faire dérober pour fournir à son luxe ; celle de mes enfants, parce que je n'ai pas voulu restituer de peur de les appauvrir ; celle de mon confesseur, parce qu'il a été trop indulgent pour moi..."



438. Q.—Sommes-nous obligés de réparer le mal que nous avons causé injustement ?

Réparation du dommage Oui, nous sommes obligés de réparer le dommage ; car la *damnification* est de la même espèce que le vol.

En général, le *damnificateur injuste*, qui a lésé les biens du prochain, sans en devenir plus riche, est tenu à rendre la valeur de la chose détruite et de tous les dommages dont le *damnificateur* a été la cause volontaire et efficace. Par conséquent, si au point de vue de la conscience, il n'y a pas de faute *théologique*, il n'y aura pas aussi d'obligation de réparer ; au contraire, celui qui a manqué notablement de la diligence voulue, telle que l'exigent ou la fait positive, ou la nature d'un contrat, ou les devoirs d'un état, comme celui de médecin, d'avocat, de notaire, etc., celui-là peut être tenu en conscience à restituer, surtout s'il y a été *juridiquement* condamné.

Coopération injuste que nous avons causé injustement ; il faut être réellement *cause* du vol, de la *damnification*, ou *coopérateur*.

La *coopération* est l'acte par lequel on travaille de concert avec un ou plusieurs à une même œuvre. Elle prend le nom de *complicité*, lorsqu'elle a pour fin une mauvaise action. Or, on peut coopérer efficacement au vol ou au dommage de neuf manières, indiquées dans les vers suivants :

Ordonner, conseiller, consentir et flatter,
 Recéler, avoir part, ajoutez-y se taire
 Et ne pas empêcher, ne pas manifester,
 C'est ainsi qu'en neuf cas au vol on coopère.

Dans les six premiers cas, on coopère *positivement*, parce qu'on influe par une action positive, physique ou morale; dans les trois derniers cas, on coopère *négativement*, parce qu'on ne s'oppose pas au vol ou au dommage, alors que par état on est tenu de s'y opposer.—Ces neuf sortes de coopérateurs sont tenues *solidairement*, c'est-à-dire les uns au défaut des autres, à réparer le préjudice causé au prochain. Voici dans quel ordre : 1. Ceux qui ont profité de l'injustice ; 2. celui qui a ordonné ; 3. celui qui a exécuté ; 4. celui qui a conseillé ou fourni les moyens, et ensuite les autres se'ont le degré d'influence qu'il ont eu sur le dommage.

Degrés
de
responsa-
bilité

A..... Damaificateur injuste ? Divers coopérateurs ? Obligation ?

Question

Dans l'Évangile, chers enfants, nous trouvons un bel exemple de loyale réparation, dans la personne de Zachée, le premier des publicains. Ayant reçu Jésus dans sa maison, il lui dit : " Seigneur, voici que je donne la moitié de mon bien aux pauvres, et si j'ai fraudé quelqu'un je veux lui rendre le quadruple." Luc, x:x.

Zachée

Eviter tout ce qui peut causer quelque tort au prochain.

Pratique

TRAITEMENT DE L'ÉPILEPSIE

HEUREUX RÉSULTATS

PENDANT PLUSIEURS ANNÉES D'EXPERIENCES

RÉFÉRENCES ET CERTIFICATS

DOCTEUR L. A. G. JACQUES

224 RUE AMHERST

MONTREAL.

DIRU DANS SES ŒUVRES

Les Splendeurs de l'Astronomie

OU

IL Y A D'AUTRES MONDES QUE LE NOTRE

Par M. l'abbé PIOGER

1er <i>Le Soleil.</i> 1 vol. in-12.....	\$0.75
2e <i>La Lune.</i> 1 vol. in-12.....	0.75
3e <i>La terre et les comètes.</i> 1 vol. in-12.....	0.75
4e <i>Le monde des étoiles.</i> 1 vol. in-12.....	0.75

L'homme, comme on l'a si bien dit, est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

S'il ne connaît qu'imparfaitement son corps, son cœur, son intelligence et le principe qui l'anime, en revanche son génie a mesuré les cieux ; il a pénétré dans les profondeurs de l'infini et il a pesé le Soleil, la Terre et les planètes avec leurs satellites ; il a trouvé la distance qui le sépare des astres, la vitesse de la lumière et résolu en soleils les nébuleuses dont la blanche clarté illumine les espaces. Il a fait de la foudre, ce Jupiter tonnant des anciens, le messenger fidèle qui porte en un clin d'œil sa pensée et sa parole jusqu'aux extrémités du monde. A sa volonté le Soleil et la Lune, le blond Phœbus et la pâle Phœbé ont peint leur propre image, celle de l'homme, tout ce qu'il veut, au fond d'une chambre obscure. Chose plus merveilleuse encore ! il les a faits les humbles copistes de nos vieux manuscrits tout poudreux. Quand il le vent, la mer n'a plus de distance, et il devance l'oiseau dans son vol ; il parle à son semblable à des mille lieues de distance, tandis que ses chars de feu courent, sans fatigue, dix fois plus vite que le coursier le plus rapide.

Le génie de l'homme a dompté tous les éléments : et si l'air et les vents lui obéissent déjà en esclaves, bientôt des vaisseaux d'un nouveau genre, et plus rapides que ceux qui sillonnent les mers, traceront dans les plaines de l'atmosphère, et aussi sûrement, des sillages qui ne laissent aucune trace. Chose plus merveilleuse encore, le feu, ce Protée jusqu'alors insaisissable, est devenu liquide entre ses mains, et s'il a tué l'auteur de cette découverte, il a déjà du moins livré en partie son secret. En un mot, le Ciel et la Terre n'ont presque plus de mystères pour l'homme, et son génie découvre chaque jour des merveilles qui, à force d'être étonnantes, ont fini par sembler naturelles.

La Science a sa poésie, poésie profonde et sublime, plus sublime

peut-être que celle de la nature. La sensation d'enthousiasme que les merveilles de la création font éprouver est mêlée d'un certain sentiment de terreur. Le Ciel avec ses abîmes incommensurables ; la Terre, avec ses mers, ses montagnes chargées de foudre, vous écrasent de leur horreur grandiose et de leur immensité. En présence des phénomènes et des miracles de la Science, le sentiment fait place à celui de l'amour-propre satisfait ; loin de s'humilier dans une contemplation muette et craintive, on porte fièrement le front bien haut ; et sans craindre le sort de Prométhée ou des Titans, l'on se sent de force à marcher à la conquête de la Terre et du Ciel.

L'intelligence ou la faculté de connaître, qui nous distingue des animaux, est une, sinon la plus belle faculté de l'homme. Ce qui la caractérise, c'est un besoin insatiable, inexprimable de tout savoir et de tout connaître : nous sentons en nous une soif sublime de lumière infinie que rien ne peut, désaltérer et qui, au contraire, nous consume d'autant, plus que nous approchons davantage nos lèvres de la coupe enchanteresse. Cependant, qu'est-ce que l'homme, dans l'infini qui l'enveloppe de toutes parts et dans lequel il est noyé comme une goutte d'eau dans l'océan ? Hier je n'étais pas, demain je ne serai plus. Mon intelligence n'a qu'une lueur, et il semble qu'un rien devrait suffire à l'épuiser. Mais non !... je veux tout savoir, tout pénétrer ; et ni les lieux, ni les espaces, ni les cieux, ni les créatures ne peuvent arrêter ou fixer mon esprit ; et, comme le poète mourant, je m'écrie : *De la lumière, encore de la lumière ! Affer, affer !...* Et après avoir connu, épuisé tout ce que la Science a pu découvrir, devenu plus avide et plus irrassasié, je m'écrie : " APRÈS ? " — Voilà l'homme !...

Mon esprit a soif de l'infini : c'est son domaine ! Cet infini, je voudrais m'y plonger, et je sens que, si j'y entre un jour, je ne m'y arrêterai pas ; je marcherai toujours, et jamais, jamais je ne dirai : " *Satis est, c'est assez !* "

Non, cette heure ne viendra jamais.

Où, je sens que je suis créé pour l'infini ; et quand mon esprit y entrera, s'y dilatera, il y prendra une course nouvelle : et cette course dans l'infini sera à la fois mon repos, ma joie, mon bonheur et le seul moyen d'apaiser cette soif infinie de vérité qui me tourmente sur la terre, parce qu'elle ne peut être rassasiée.

L'infini, voilà l'océan où notre esprit se déploie.

Jusqu'au dix-neuvième siècle, la science astronomique fut l'apanage de quelques rares intelligences, le privilège du petit nombre ; mais depuis quelques années, ses progrès ont été si rapides, ses révélations si inattendues, si éclatantes et d'un attrait si puissant, qu'elle a rayonné de nos jours sur toutes les classes de la société. Grâce à quelques esprits vulgarisateurs — et nous nous efforçons d'être du nombre — l'Astronomie a franchi l'enceinte des sanctuaires et des académies, et, dépouillant ce qu'elle avait de trop abstrait et de trop algébrique, elle a passionné et passionne tous les jours ceux qui veulent pénétrer ses secrets.

En effet, malgré l'orgueil scientifique de notre siècle, il lui reste

encore bien des secrets à découvrir. Ce qui paraît certain, quand on étudie les découvertes de l'homme siècle par siècle, c'est que Dieu ne lui dévoile les secrets de la nature que peu à peu. Il semble, pour activer son esprit et le tenir en haleine, ne lui verser la vérité que goutte à goutte. La science est une coupe dans laquelle il peut à peine tremper ses lèvres pour désaltérer la soif insatiable qui le dévore. C'est le pain de l'esprit qu'il doit détremper de ses sueurs. "Le travail de ce monde, a dit Augustin Thierry, s'accomplit lentement, et chaque génération qui passe ne fait guère que laisser une pierre pour la construction de l'édifice que rêvent les esprits ardents."

Voiez l'Astronomie : que de veilles, que de travaux pour arriver aux connaissances que nous possédons aujourd'hui ! c'est à peine si, dans un siècle, apparaît un de ses hommes de génie qui font faire un pas en avant. De nos jours, un seul homme, Coulvier-Gravier, a cherché pendant vingt ans l'explication des étoiles filantes, sans parvenir à rien de certain. Ah ! la science serait vaine si elle n'avait pour but de nous donner la plus haute idée de la puissance infinie de Dieu, qui a semé les soleils et les mondes dans l'espace, comme les grains de sable du désert et les gouttes d'eau de l'Océan ; qui, après les avoir placés dans un ordre admirable, les fait mouvoir avec harmonie dans leurs orbites et les maintient dans leur position respective par ces magnifiques lois découvertes par Newton, l'*Attraction* et la *Répulsion*.

Rien ne nous semble plus propre à donner à l'homme la plus haute idée de l'immensité et de la puissance de Dieu que l'étude des phénomènes astronomiques. Aujourd'hui que cette science est devenue populaire, l'attention du vulgaire se porte avec ardeur sur les phénomènes célestes, et le peuple lit avec un plus vif intérêt tout ce qu'on écrit sur ce sujet. Espérons qu'il y verra que l'Univers n'est pas l'effet du hasard, et que le nom du Créateur est écrit en caractères de feu dans ce livre admirable, en même temps qu'il sentira son cœur se dilater dans les plus pures jouissances de l'âme. Les mystères de la création, selon la remarque d'Euler, démontrent invinciblement les mystères de l'ordre surnaturel.

Pour nous, nous nous sommes toujours proposé, comme but de nos travaux, de faire connaître et aimer ce grand Dieu, devant lequel notre corps est un atome, mais qui nous a donné une âme ardente, intelligente, et qui est un reflet immortel de sa divinité. Oh oui ! nous espérons,—et c'est là notre plus grande consolation, dans les misères d'ici-bas,—que Dieu nous découvrira un jour les merveilles de la création pour l'aimer de plus en plus et nous plonger dans l'infini de son immensité.

De nos jours, certaine science est devenue orgueilleuse ;

Elle tend de plus en plus à la négation de Dieu ;

Nous, nous voulons l'affirmer.

Lecteur, vous nous direz si nous avons réussi.

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : **A L B Y**

TUTELLE

QUESTION.—Une mère survivante et son second mari ont été nommés tuteurs conjoints à la *personne* des enfants mineurs issus du premier mariage de cette femme. Un parent paternel a été nommé leur tuteur aux *biens*. Le tuteur aux *biens* ne s'accorde pas avec les tuteurs à la *personne* sur l'éducation à donner aux mineurs. Qui doit l'emporter et quelle volonté doit prévaloir dans un semblable conflit ?

Zotique C.

RÉPONSE.—La puissance paternelle doit l'emporter sur la puissance tutélaire. L'enfant est soumis à l'autorité de ses père et mère et du survivant d'eux jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité ou jusqu'à son émancipation. (Code civil, article 243.) L'éducation des mineurs sera donc sous la direction de leur mère survivante et de son second mari. Le second mariage d'une mère ne la prive pas de son autorité sur ses enfants.

Je complète ma réponse par l'extrait suivant d'un ouvrage publié en 1872 (1) :

« Après la dissolution du mariage, la puissance paternelle appartient de plein droit au survivant des époux, même dans le cas où on nommerait un autre individu comme tuteur des enfants.

« La privation de la tutelle ne peut pas priver les père et mère de la puissance paternelle. Ainsi, quand bien même on nommerait un tuteur étranger (2) aux enfants, de préférence au survivant des père et mère, et qu'il serait expressément déclaré dans l'acte de tutelle et dans son homologation que ce tuteur est donné tant à la personne qu'aux biens, il n'aurait aucun contrôle sur la personne pendant la vie du survivant. Les tribunaux excéderaient leur pouvoir par une telle homologation, et l'on ne devrait y avoir aucun égard. Ils n'ont pas le droit de modifier la puissance paternelle dans une telle circonstance. »

SUICIDE

(De *La Croix* du 14 juillet 1897.)

Une thèse chère aux philosophes et aux législateurs maçons du siècle dernier, fut assurément celle du droit au suicide.

L'homme n'est lié à la société que par l'intérêt... ; il n'est lié à la vie que par le plaisir... Pourquoi ne pourrait-il pas sortir de la société et de la vie quand il n'y trouve ni satisfaction d'intérêt, ni plaisir ?

Ainsi raisonnait Marat, dans son curieux projet de Code pénal publié en 1790.

(1) Le questionnaire annoté du code civil du Bas-Canada, page 347.

(2) Par *tuteur étranger* j'entends un tuteur autre que le survivant des père et mère.

La conclusion était que la puissance publique n'avait rien à voir en cette matière et que la répressive législation du suicide devait être abrogée comme barbare.

Ainsi fut-il fait par l'Assemblée en 1791.

*
*
*

Les pénalités en vigueur, édictées par Charlemagne et saint Louis, renouvelées sous Louis XIV en 1670, étaient en harmonie avec les principes du Droit Canon.

L'homicide de soi-même devait être traité en l'homicide ordinaire, considéré comme un grand outrage fait à Dieu, comme sensible préjudice fait à l'Etat.

A la vieille peste païenne non réprimée dans l'antiquité, le christianisme opposait d'énergiques remèdes : il n'avait pas beaucoup le choix des moyens.

La tentative de suicide manqué était punie comme l'eût été une tentative d'homicide qui n'aurait pas réussi.

Le noyé, retiré vivant de l'eau, le pendu dont la corde était coupée à temps, avaient à répondre de leur crime devant la justice !... Heureux si le défenseur pouvait établir soit la folie, soit la maladie : cette atténuation était souvent admise.

Dans le cas où la mort s'en était suivie, l'action publique ne pouvait être répressive : elle s'efforçait de rester rigoureusement préventive en décourageant les imitations.

Privé de sépulture par l'Eglise, dans les cas où nulle excuse ne pouvait être prouvée, le cadavre devait, en outre, être jugé par les magistrats civils : un défenseur était désigné et, après une instruction dans les formes habituelles, la sentence pouvait être rendue, flétrissant la mémoire, confisquant les biens, anéantissant la noblesse. — Le corps, traîné sur une claie, la face contre terre, était ignominieusement pendu puis jeté à la voirie !

Cette procédure terrible produisait une impression profonde : beaucoup hésitaient au bord de l'abîme, à la pensée de la famille et de son déshonneur.

En fait, le suicide était très rare.

*
*
*

La sensibilité contemporaine se révolte au seul récit de pareilles scènes. Elle est pleine d'indulgence et de compassion pour le crime dont frémissait la foi de nos pères.

La littérature, le théâtre, le monde déclarent honorable et même nécessaire le suicide accompli dans certaines circonstances : c'est un retour au paganisme en harmonie avec les coutumes chinoises et japonaises.

*
*
*

Voilà donc le suicide qui n'est plus poursuivi, qui n'est plus prévenu. La loi, dit-on, ne peut frapper que les vivants innocents et non le coupable qui lui échappe ! Comme si, dans toutes les

répressions possibles les familles innocentes n'étaient point atteintes par ricochet !

Enfin les humanitaires ont satisfaction : on ne flétrit plus les corps ; mais des centaines et des milliers de désespérés et de déchristianisés se perdent pour ce monde et pour l'autre.

C'est une contagion, une folie en commun, une possession : les enfants, les vieillards, les hommes, les femmes, tous la subissent !

NOTE DE LA RÉDACTION.—Le *Code criminel* du Canada a des dispositions concernant le suicide et il punit sévèrement celui qui a tenté de se suicider et celui qui a conseillé le suicide. Voici ces dispositions :

Article 237.—Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité, celui qui engage ou incite quelqu'un à se suicider, si le suicide a lieu par suite de ce conseil ou de cette incitation, ou qui aide ou provoque quelqu'un à se suicider.

Article 238.—Celui qui tente de se suicider est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement.

LA FILLE DE SION

OU LA

VOCATION A LA VIE RELIGIEUSES

Par M. l'abbé Fr. FOURNIER

1 vol. in-12..... \$1.00

MANUEL

POUR LE

CHOIX D'UN ÉTAT DE VIE

Par le R. P. DAMANET

de la Compagnie de Jésus.

1 vol. in-12..... \$0.50

LES TROIS ROME

Journal d'un voyage en Italie accompagné 1° D'un plan de Rome ancienne et moderne. 2° D'un plan de Rome souterraine ou des Catacombes, par Mgr Gaume protonotaire apostolique, docteur en théologie.

Quatrième édition. 4 forts vol. in-12..... \$4.00
avec 50 pour cent de remise.

De tous les voyages, le plus intéressant au point de vue de la religion, de la science et de l'art, c'est sans contredit le voyage de Rome. Par un privilège exclusif, la Ville éternelle, mystérieuse soudure des deux mondes, résume dans ses monuments toute l'histoire du genre humain, sous la double influence du paganisme et du christianisme. De même que dans le firmament, tous les astres gravitent vers le soleil ; de même que sur la terre tous les fleuves tendent à l'Océan : ainsi, dans l'ordre divin et dans l'ordre humain, tous les événements du monde ancien et du monde moderne aboutissent à Rome.

Pour la future reine du paganisme, on vit naître et mourir, pendant neuf siècles, les petites républiques de l'Occident et les grandes monarchies de l'Orient qui, après avoir absorbé toutes les autres, devaient être à leur tour absorbées par l'empire dont Rome était la capitale. S'il est quelque chose d'instructif, c'est d'assister à cette longue formation de la Cité providentielle ; et s'il est quelque chose de saisissant, c'est de voir les monuments de sa puissance ; les lieux où naquirent les généraux, les orateurs, les hommes célèbres, soutiens et formateurs de son empire ; les champs de bataille où, par des victoires plus ou moins éclatantes contre ses voisins, la fille de Romulus préludait à la conquête du monde.

De là, l'impression profonde, indéfinissable, que produit la vue de Rome païenne ; impression que ne produira jamais la vue de Londres, de Paris ou de Petersbourg. Partout ailleurs, une ruine est une ruine, monument d'un fait particulier ou national ; à Rome, toute ruine est un monument de premier ordre, témoin vingt fois séculaire de quelqu'un de ces faits culminants dont se compose la trame générale de l'histoire.

Conduite par la main de la Providence, Rome, après sept cents ans de progrès, arrive à l'apogée de la puissance matérielle. Elle peut dire : le monde, c'est moi. Cependant ses destinées ne sont pas accomplies. Pour elle une gloire plus grande se prépare, un empire plus étendu lui est réservé : toujours elle sera reine, seulement elle va changer de sceptre. A l'Aigle sera substituée la Croix ; la houlette pastorale remplacera les faisceaux consulaires, et la hache du licteur deviendra le glaive de la parole.

Dans l'annonce de cette royauté nouvelle, dont elle ne comprend ni la sublimité ni la puissance, Rome ne voit que la demande insolente d'une abdication. Elle frémit, elle s'arme, la lutte s'en-

gage ; lutte gigantesque, qui fait couler des fleuves de sang et qui dure trois siècles. Le champ de bataille est partout : au Vatican, au Colisée, au Cirque, au Forum. Pas un édifice, pas un site, pas une pierre qui ne redise quelque épisode du combat. Enfin, la victoire se décide : Jupiter descend du Capitole ; César se retire à Byzance ; la cité de Néron devient la cité de Pierre ; et Rome, renversée du trône de la force, monte sur le trône de l'amour, pour continuer d'être, après comme avant le combat, la tête du monde, le cœur d'où partira la vie, l'astre brillant autour duquel gravitera l'univers.

En présence des lieux et des monuments qui attestent ce fait, dénouement miraculeux d'un drame de quatre mille ans, c'est-à-dire la substitution de Rome à Rome dans l'empire éternel du monde, le voyageur reste frappé de stupeur. L'âme s'agrandit, la science s'oriente et se complète, la foi devient inébranlable. On adore, on prie ; car partout on voit de ses yeux le mystère de la Providence dans le gouvernement des siècles, et on touche de ses mains le plus grand des miracles, dont les preuves sont, à Rome, aussi nombreuses, aussi palpables que le sont les monuments et les ruines.

Métropole de la religion, Rome est aussi la patrie de la science. Les capitales de l'Europe étaient encore à naître, que la ville des Pontifes régnait déjà par l'intelligence et la civilisation. Antioche, Athènes, Alexandrie, les grandes cités de l'Orient tombaient dans la barbarie ; Constantinople elle-même ne jetait qu'une lueur douteuse, tandis que, d'une main ferme, Rome tenait élevé au-dessus du monde le brillant flambeau de la science, allumé à l'autel de la foi. Ses bibliothèques étaient les archives, et ses docteurs les oracles du monde civilisé ; ses Pontifes, les rois de la sagesse et de l'éloquence ; ses lois, le fondement de la législation ; et sa hiérarchie, le modèle de l'organisation sociale de l'Occident.

Au moyen âge, elle sème les universités en Espagne, en France, en Angleterre, en Allemagne, comme Dieu lui-même sème les astres dans le ciel. Son esprit anime ces grands corps, prévient leurs déviations, et, par sa puissante influence, les fait tous concourir à l'harmonie universelle et au progrès normal des lumières.

A cette mission scientifique qu'elle continue d'accomplir glorieusement, Rome en ajoute une autre : l'art devient son enfant et son pupille. Soit qu'il écrive ses pages pleines de grâce et de naïveté dans les églises de l'Ombrie, soit qu'il reproduise dans les mosaïques de Ravenne et des basiliques byzantines la puissante poésie du symbolisme chrétien, partout elle l'encourage. Si elle n'arrête pas la grande révolution du quinzème siècle, plusieurs fois, du moins, elle tente de la diriger de manière à sauver l'art de ses propres excès. Que Rome ait en partie réussi, la preuve en est dans les chefs-d'œuvre incomparables qui font sa gloire.

Tel est, ce nous semble, le triple point de vue sous lequel la Ville éternelle doit être envisagée ; telle est la pensée vraiment sérieuse qui doit présider au voyage d'Italie. Ainsi l'avaient entendu, dès l'origine, les peuples chrétiens de l'Orient et de l'Occi-

dent. Pendant une longue suite de siècles, le voyage de Rome fut un pèlerinage. Convaincus de sa haute et salutaire influence sur l'esprit catholique, les souverains Pontifes l'encouragèrent de tous leurs efforts ; et le vœu de l'accomplir, qu'il fût émis par un monarque ou par un simple fidèle, est un de ceux dont ils se réservèrent et dont ils se réservent encore exclusivement la dispense.

Les temps sont bien changés ! Depuis l'invasion du Paganisme au sein de la vieille Europe, le voyage de Rome n'est plus, pour le grand nombre, qu'une promenade mondaine, souvent inutile, quelquefois même dangereuse. Exclusivement préoccupés des souvenirs païens de leur éducation, dirigés par des *Guides* destinés à des voyageurs de toutes les sectes, et dont le moindre défaut est de laisser dans l'ombre le point de vue religieux, ils n'ont aperçu que la face artistique ou païenne des monuments et le côté purement humain des institutions romaines. Il en résulte que *l'Italie chrétienne est encore un pays à découvrir* ; et qu'à la honte des temps modernes, le catholique fait trop souvent le voyage de la Ville sainte avec moins de religion que le mahométan n'accomplit le pèlerinage de la Mecque.

Si, en thèse générale, c'est un devoir sacré de rendre à ce voyage décisif le caractère religieux qu'il n'aurait jamais dû perdre, les circonstances actuelles rendent ce devoir plus impérieux encore et plus pressant. D'une part, les tendances des gouvernements vont à relâcher, à rompre, si on l'osait, les liens salutaires qui rattachent à leur mère les églises nationales, pour en faire les servantes dégradées du pouvoir temporel ; d'autre part, l'esprit antichrétien qui souffle aujourd'hui inspire chaque matin dans les journaux, dans les romans, dans les voyages, une foule de récits mensongers et perfides dont le but est d'appeler sur Rome, ses actes, ses lois, ses mœurs et sa puissance, l'odieux, le ridicule et le mépris.

Pourtant, il ne faut pas l'oublier : plus que jamais Rome doit être environnée de respect et d'amour ; car plus que jamais Rome est notre unique appui, l'appui de la foi, de la liberté, de la civilisation véritable de l'Europe et du monde. Faut-il ajouter que les chemins de fer, les bateaux à vapeur, le besoin de mouvement qui caractérise notre époque, rendent chaque jour le voyage de Rome plus facile et plus fréquent ? Toutes ces causes réunies montrent assez de quelle importance il est, pour la religion et pour la société, de substituer à de funestes préventions des connaissances solides ; à des appréciations frivoles et mesquines, des aperçus plus élevés et des jugements plus sérieux.

Il est facile de comprendre qu'un ouvrage, un *Guide* vraiment religieux et scientifique, serait un des meilleurs moyens d'atteindre ce but. Telle était la pensée du grand pape dont l'Eglise pleure la perte récente. De ses vœux plusieurs fois exprimés, Grégoire XVI appelait hautement une publication de ce genre. L'auteur des *Trois Rome* a-t-il rempli cette sainte et noble tâche ? Ses prétentions ne vont pas jusque-là : il a fait un livre, afin de

donner l'idée d'en faire un meilleur. Voici, du reste, le plan qu'il a suivi.

Après avoir parcouru la partie occidentale et méridionale de l'Italie, il vient à Rome; là s'exécute un triple voyage. Rome *païenne* est d'abord étudiée dans ses monuments, dans ses usages, dans ses mœurs, dans ses arts, dans ses fêtes, dans sa religion et dans ses lois : la cité de Romulus et de Néron reparaît vivante et animée. Afin de rendre cette étude plus intéressante et plus facile, nous donnons un dictionnaire explicatif des principaux *sigles* employés dans les inscriptions, et les monuments parlent une langue intelligible à tous. Les personnes instruites qui ont visité l'Italie sentiront l'utilité d'un pareil travail, qu'on ne trouve dans aucun *Guide*.

Rome *chrétienne* est l'objet d'un second voyage. Après qu'ils ont raconté les faits de l'histoire profane dont ils furent témoins, les monuments, les cirques, les forum, les amphithéâtres, les sept collines sont interrogés de nouveau. Janus à double visage et à double voix, ils redisent alors les faits chrétiens qui se rattachent à leur existence. Ainsi, les deux Rome s'éclairant de mutuelles lumières, aucune partie du tableau ne reste dans l'ombre, et la Ville éternelle, fille aînée de la Providence, respandit partout sous sa double couronne de reine de la force et de reine de l'amour. Les églises et les basiliques, avec leurs vénérables traditions, avec leurs richesses artistiques si variées et si nombreuses, avec leurs trésors de reliques et leur peuple de martyrs qui font de chaque sanctuaire de Rome un ciel sur la terre; toutes ces choses si ravissantes de piété et de poésie, et néanmoins si parfaitement inconnues de la plupart des voyageurs, sont visitées et expliquées au point de vue de la science, de l'art et de la foi. Il en est de même des musées et des galeries, ainsi que des usages de la Cour romaine et des grandes cérémonies de la semaine sainte.

Mais la véritable gloire de Rome chrétienne n'est pas celle qui brille aux yeux du spectateur mondain. Il faut la chercher dans les œuvres de cette église, mère, maîtresse et modèle de toutes les autres. Nulle part un système de charité plus maternel, plus complet, plus ancien; nulle part des œuvres de piété qui réfléchissent mieux l'esprit essentiel du catholicisme. Mais Rome, contente d'opérer le bien, n'a pas de journaux chargés de le publier, et le tableau religieux de ses institutions est encore à faire dans les *Guides d'Italie* : les *Trois Rome* en esquissent les principaux traits.

Jusqu'ici le voyageur n'a point franchi les limites de la Cité. Cependant hors de Rome, et surtout dans les entrailles de la terre, se trouvent d'autres merveilles qu'il n'est pas permis d'oublier. Les lieux célèbres de l'antique Latium, les villas, les voies romaines, plusieurs basiliques, et surtout les immortelles Catacombes deviennent l'objet d'un dernier voyage. Descendu dans la Rome *souterraine*, nous étudions l'origine, la destination, les tombes, les chapelles, les rues, les places, les habitants de cette grande Cité des martyrs. A la différence des écrivains français qui n'en parlent pas ou qui n'en parlent qu'en archéologues, nous avons

pour but de la faire connaître sous le triple rapport de l'histoire, de l'art et de la religion. Plus encore que les autres, cette partie du voyage, qui forme un volume entier, offre tout l'intérêt de la nouveauté.

Voilà pour Rome.

Après la Ville éternelle, Naples, la Campanie, l'Ombrie, les Marches, la Lombardie et le Piémont sont tour à tour visités. Or, bien que dans un degré inférieur, l'Italie participe à la grandeur providentielle du monde. Elle fut, dès l'origine, le plus brillant satellite de l'astre immense qui entraîne tous les autres dans son orbite. Il en résulte que ses monuments, ses hommes célèbres, ses apôtres, ses martyrs, ses champs de bataille, prennent aux yeux du voyageur des proportions plus imposantes que les monuments et les hommes des autres nations. C'est sous ce point de vue qu'elle est envisagée, en sorte que la marche suivie dans l'étude de Rome demeure partout la même. Les origines païennes et chrétiennes de chaque cité, ses grands hommes, ses martyrs, ses œuvres d'art, et surtout les institutions de charité, si touchantes et si variées en Italie, forment le panorama offert au spectateur.

Tel est, dans son esprit et dans son objet, le nouvel ouvrage que nous donnons au public. Sauf erreur, il ressemble peu à une répétition de ce qui a été dit de nos jours sur l'Italie : c'est le seul jugement qu'il nous soit permis d'en porter.

Quant à la forme, un voyage ne doit être ni un grave recueil de dissertations philosophiques, ni une série plus ou moins monotone de descriptions géographiques ou de méditations pieuses, c'est un récit ; et l'auteur raconte, décrit, jour par jour, ce qu'il voit, ce qu'il apprend, ce qu'il éprouve. Il nous semble que cette manière simple et variée, loin de fatiguer l'attention, l'excite et la soutient d'autant mieux que les deux plans de Rome rendent les faits palpables, en mettant sous les yeux du lecteur les lieux et les monuments principaux dont il entend parler.

Terminons par la prière de saint Augustin, que nous avons mille fois plus de motifs de répéter que le saint docteur : " Si, en lisant, vous remarquez des incorrections et des fautes, même nombreuses, faites grâce à la parole en faveur du sujet : *Si quid incondite atque inculte dictum legeris, vel si totum ita esse perspexeris, doctrix da operam, linguæ veniam.*" (Epist. 205, ad Consent.)

RÈGLES POUR LE CHOIX D'UN ÉTAT DE VIE

PROPOSÉES A LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

Par Mgr J. B. MALOU, Evêque de Bruges.

1 vol in-12..... \$0.40

DICTIONNAIRE DE NOS FAUTES

CONTRE LA LANGUE FRANÇAISE

Par Raoul RINFRET

306 pages, petit caractère. Prix : cartonné 60 cts ; reliure en toile 70 cts.

Les maisons d'éducation qui achètent plusieurs exemplaires à la fois auront une réduction.

Le " Dictionnaire de nos Fautes " a déjà vu plusieurs éditions. Près de 4000 exemplaires se sont vendus dans les 12 premiers mois.

Cet ouvrage corrige 2700 erreurs de langage : anglicismes, archaïsmes, barbarismes de tous genres ; contient 56 pages de difficultés grammaticales, définitions, règles, etc., que l'on ne trouve pas ordinairement dans les petites grammaires ni les petits dictionnaires ; corrige la prononciation de 277 mots ; donne 300 mots français avec les mots anglais paronymes en regard ; cite 300 mots dont l'accent circonflexe est quelquefois oublié.

Voici quelques-unes des nombreuses appréciations qu'a reçues l'auteur.

M. l'abbé VICTOR-A. HUARD, assistant-supérieur du collège de Chicoutimi, dit :
 " Dictionnaire que je regarde comme destiné à rendre de très sérieux services à tous ceux qui écrivent."

M. l'abbé O. AUBET, chapelain du couvent Jésus-Marie, Sillery :
 " Sérieusement, votre travail va être utile et je voudrais que les maisons d'éducation en fissent leur profit."

LA MINERVE :

" M. R. Rinfret en est le patient et laborieux auteur, et le but qu'il s'est proposé est des plus louables....."

" Ce livre devrait se trouver part-out, aussi bien sur la table des journalistes, reporters, etc., que dans la bibliothèque de ceux qui tiennent à ne pas pécher contre la belle langue française."

M. l'abbé J.-E.-R. CAISSE, ex-préfet des études au collège de Trois-Rivières :

" Ce livre, à mon avis, est l'appendice nécessaire de tous les dictionnaires français que nous tenons sur nos bureaux....."

" Il est à désirer que tous les maisons d'éducation aient les yeux attirés sur un ouvrage de cette nature et de cette valeur."

M. l'abbé N. CANON, auteur du " Petit Vocabulaire à l'usage des Canadiens-Français " :

" Votre ouvrage me paraît sérieux et bien fait....."

" Je vous félicite de votre beau et utile travail."

LA SEMAINE RELIGIEUSE de Québec :

" Ce dictionnaire n'a que trop sa raison d'être, et fera la fortune de son auteur si tous ceux qui ne savent ni parler ni écrire correctement le français comprennent qu'ils doivent se le procurer. Mais il ne suffit pas qu'il ait sa place dans toutes les bibliothèques, il faut encore le consulter."

Le révérend Père CREVIER, assistant-supérieur du collège St-Laurent dit :
 ".....Votre livre devrait être entre les mains de tous les jeunes gens qui fréquentent nos collèges, le prix en étant maintenant à la portée de toutes les bourses."

L'honorable P.-E. LEBLANC écrit à l'auteur :
 " Je viens de recevoir ton " Dictionnaire de nos Fautes ". C'est clair, concis. Le format est bon ; c'est un livre bien imprimé qui répond parfaitement " à un besoin qui se faisait sentir " depuis longtemps. Je voudrais voir ton dictionnaire en usage dans toutes nos écoles....."

Le révérend Père LEVASSEUR, du collège de Berthierville :
 ".....Je me propose d'introduire votre ouvrage dans quelques-unes de nos classes l'an prochain."

M. l'abbé A. TASCHERFAU, de Québec :
 ".....Votre dictionnaire me semble des plus utiles dans ce genre. Je l'ai introduit dans mon couvent où plusieurs exemplaires ont déjà été mis à la disposition des élèves. J'espère que toutes les maisons d'éducation l'accueilleront favorablement, comme il le mérite....."

L'auteur a reçu un grand nombre d'autres lettres flatteuses entre autres de : Fréchette, Legendre, Clapin, (auteur du *Dictionnaire Canadien-Français*) ; l'abbé N. Caron, (auteur du *Petit Vocabulaire à l'usage des Canadiens-Français*) ; Mesdames Dandurand et " Françoise " ; de plusieurs professeurs de collège, et de tous les principaux journaux français du Canada et des États-Unis.

Les Commissaires d'école de Montréal ont acheté 140 exemplaires du " Dictionnaire de nos Fautes " ; le collège de St-Hyacinthe, 100 ; le collège de Nicolet, 72 ; et une quantité de maisons d'éducation en ont acheté d'une à six douzaines.

L'ouvrage de M. Rinfret est une œuvre patriotique qui a coûté un long travail et qui mérite d'être encouragé.

N. B. Lorsque le dictionnaire est demandé par la poste, il faut ajouter au prix 4 cts pour le port au Canada, et 8 cts aux États-Unis.

CADIEUX & DEROME.

MONTREAL

INSTITUT KNEIPP

(DE MONTREAL)

No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode de l'abbé Kneipp

Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFFICTIONS, BOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.

Boucheurs et Doucheuses expérimentés,

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

CONSULTATIONS : De 10 h. à 12 h., et de 4 h. à 6 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ECUYER

INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE

Par SAINT FRANÇOIS DE SALES

1 vol. in-18..... \$0.40

PREMIÈRE PARTIE.

Les Avis et les Exercices nécessaires pour conduire l'Ame depuis le premier désir qu'elle a de la Dévotion, jusqu'à la volonté sincère de l'embrasser.

I

DE LA NATURE DE LA DÉVOTION.

Vous aspirez à la dévotion, Philothée, parce que la Religion vous a fait connaître que c'est une vertu extrêmement agréable à la divine Majesté ; mais puisque les petites fautes que l'on commet au commencement d'une affaire, deviennent grandes dans le progrès, et sont presque irréparables à la fin, il faut absolument que vous commenciez par bien savoir ce que c'est que la dévotion ; car il n'y en a qu'une bonne, et il en est plusieurs vaines et fausses ; et sans ce discernement, vous pourriez vous y tromper, en vous abusant vous-même d'une dévotion imprudente et superstitieuse.

Un peintre nommé Arélius peignait dans ses figures les femmes pour qui il avait conçu de l'estime : et c'est ainsi que chacun se peint la dévotion, sur l'idée que lui en forme sa passion ou son humeur. Tel qui s'est attaché à la pratique du jeûne, se croit dévot pourvu qu'il jeûne souvent, quoiqu'il nourrisse dans son cœur une haine secrète ; et, tandis qu'il n'ose pas tremper le bout de la langue dans le vin ou même dans l'eau, de peur de blesser la perfection de la tempérance, il goûte avec plaisir tout ce que lui suggèrent la médisance et la calomnie, qui sont insatiables du sang du prochain. Telle s'estimera dévote parce qu'elle a coutume de réciter tous les jours une longue suite de prières, quoique après cela elle s'échappe, dans son domestique ou ailleurs, en toutes sortes de paroles fâcheuses, fières et injurieuses. Celui-là tient toujours sa bourse ouverte aux pauvres ; mais il a toujours le cœur fermé à l'amour de son prochain, à qui il ne veut pas pardonner. Celui-ci pardonne de bon cœur à ses ennemis ; mais payer ses créanciers, c'est ce qu'il ne fait jamais, s'il n'y est contraint. Toutes ces personnes se croient fort dévotes, et peut-être que le monde les croit telles ; cependant elles ne le sont nullement.

Les officiers de Saül étant allés chez David, avec ordre de l'arrêter, Michol, son épouse, les amusa pour leur cacher sa fuite : elle fit mettre dans un lit une statue qu'elle fit couvrir des habits de David, avec quelque peaux autour de la tête, puis elle leur dit qu'il était malade, et qu'il dormait. Voilà l'erreur de beaucoup de gens, qui se couvrent de l'extérieur et de l'apparence de la sainte dévotion, et que l'on prend pour des hommes fort spirituels ; mais, au fond, ce ne sont que des fantômes de piété.

La vraie dévotion, Philothée, présuppose l'amour de Dieu ; et, pour parler plus juste, elle est elle-même le parfait amour de Dieu ; cet amour s'appelle Grâce, parce qu'il est l'ornement de notre âme, et en fait une belle âme aux yeux de Dieu. Quand il nous donne la force de faire le bien, il s'appelle Charité ; et quand il nous fait opérer le bien avec soin, avec promptitude et fréquemment, il s'appelle Dévotion, et il a toute sa perfection. J'explique ceci par une comparaison fort simple, mais bien naturelle : les autruches ont des ailes, et ne s'élèvent jamais au-dessus de la terre ; les poules volent, mais pesamment, rarement et fort bas ; le vol des aigles, des colombes et des hirondelles est vif et élevé, presque continuel, ainsi les pécheurs ne sont que des hommes de terre, et rampent toujours sur la terre : les justes qui sont encore imparfaits s'élèvent vers le ciel par leurs bonnes œuvres, mais rarement, avec lenteur et une espèce de pesanteur d'âme ; il n'y a que les âmes solidement dévotes qui, semblables aux aigles et aux colombes, s'élèvent en Dieu d'une manière vive, sublime et presque infatigable. En un mot, la dévotion n'est autre chose qu'une certaine agilité et vivacité spirituelle, par laquelle on la charité opère en nous, ou nous-mêmes nous faisons avec la charité tous le bien dont nous sommes capables. C'est à la charité de nous faire observer universellement tous les commandements de Dieu ; et c'est à la dévotion de nous les faire observer avec toute la diligence et toute la ferveur possibles. Celui donc qui n'observe pas tous les commandements de Dieu, n'est ni juste, ni dévot ; car pour être juste il faut avoir la charité, et pour être dévot il faut avoir, avec la charité, une attention vive et prompte à faire tout le bien que l'on peut.

Et parce que la dévotion consiste essentiellement dans une excellente charité, non seulement elle nous rend prompts, actifs et diligents dans l'observation de tous les commandements de Dieu, mais encore dans les bonnes œuvres qui, n'étant point commandées, ne sont que de conseil ou d'une inspiration particulière. Un homme qui ne fait que de relever d'une grande maladie, marche lentement et seulement par nécessité : de même, un pécheur nouvellement converti ne marche dans la voie du salut, qu'avec une mauvaise lenteur et pesanteur d'âme, et par la seule nécessité qu'il y a d'obéir aux commandements de Dieu, jusqu'à ce qu'il ait bien pris l'esprit de piété. Alors, comme un homme sain et robuste, non seulement il marche dans la voie des commandements de Dieu, mais il court avec joie, et même il entre avec un grand courage dans les chemins qui paraissent impraticables aux autres hommes, et où la voix de Dieu l'appelle, soit par les conseils, soit par les inspirations de sa grâce. Enfin, la charité et la dévotion ne sont pas plus différentes l'une de l'autre que le feu l'est de la flamme ; puisque la charité, qui est le feu spirituel de l'âme, étant fort enflammée, s'appelle dévotion : de sorte que la dévotion n'ajoute rien, pour ainsi parler, au feu de la charité, sinon la flamme qui rend la charité prompte, active et diligente dans l'observation des commandements de Dieu, et dans la pratique des conseils et des inspirations célestes.

L'ÉTAT RELIGIEUX

Son excellence, ses avantages, ses obligations, ses privilèges par L'Abbé J. Berthier, M. S.

1 vol. in-12..... \$0.40

Nous avons publié précédemment un livre intitulé : *le Fidèle et l'âme religieuse éclairés sur les vérités et les devoirs de la vie chrétienne, et de la vie parfaite*. Cet ouvrage est aujourd'hui épuisé, et nous n'avons pas l'intention de le publier de nouveau. Nous avons plus récemment écrit : *le Livre de tous*, où les vérités du salut et les devoirs du chrétien sont exposés d'une manière complète ; mais où il n'y a rien de spécial pour les âmes religieuses. Il nous a donc semblé bon de recueillir séparément ce que nous avons écrit pour elles, dans le volume que nous leur offrons aujourd'hui.

Puisse-t-il leur faire estimer encore davantage le saint état où les a appelées la miséricorde divine et les rendre plus soigneuses encore d'en remplir tous les devoirs, afin que toutes, selon la promesse du divin Maître, reçoivent le centuple en ce monde et dans l'autre la vie éternelle.

En un temps où une guerre infernale est déclarée aux communautés religieuses, les gens du siècle liront du reste avec profit ce livre : ils y apprendront l'injustice des ennemis de l'œuvre de Dieu, et l'estime que tout catholique doit avoir pour un état qu'ont loué tous les Pères, tous les Docteurs de l'Eglise, tous les saints, et qu'ont haï les hérétiques et les impies de tous les temps.

Nous divisons cet ouvrage en deux parties. Dans la première, nous parlerons de l'état religieux en lui-même, et dans la seconde, de ses obligations et de ses privilèges.

Nous n'y dirons rien qui ne soit appuyé sur la doctrine des théologiens et des maîtres de la vie spirituelle les plus estimés. Nous avons dû étudier avec soin ce grand et beau sujet soit pour écrire notre livre des *Etats de vie*, que nous avons fait examiner et imprimer à Rome, soit pour publier notre livre : *Du prêtre dans le ministère de la prêtrise*, et plus récemment notre *Théologie dogmatique et morale*, accueillis si favorablement par le clergé.

Nous avons fouillé tour à tour saint Thomas, Suarez, Lessius, saint Liguori (1), saint Léonard de Port-Maurice, le R. P. Giraud dont *l'Esprit de sacrifice dans l'état religieux* est si estimé des communautés.

Aussi espérons-nous que ce petit livre deviendra le manuel

(1) *La véritable épouse de Jésus-Christ* de saint Liguori devrait être entre les mains de toutes les religieuses et même des religieux. — Nous n'indiquons pas toujours les sources où nous avons puisé. Ceux qui voudraient vérifier nos citations n'ont qu'à recourir à notre livre *des Etats de vie*, et à notre *Théologie dogmatique et morale*.

non-seulement des religieux et des congréganistes de l'un et de l'autre sexe ; mais même des aumôniers des couvents, des prédicateurs de retraite de communautés et des prêtres appelés à diriger les religieux et les religieuses.

Qu'il plaise à Notre-Seigneur, pour la gloire duquel nous le publions, de le bénir, et de s'en servir comme d'un moyen d'attirer les âmes qui sont ses épouses, à la perfection de son amour, ce qui est la fin de la vie religieuse.

MERVEILLES ET HARMONIES DE LA NATURE

<i>Bêtes dociles, bêtes guerrières</i> , par J. D'Arsac. 1 vol. in-8..	\$0.63
<i>Dans le royaume aérien</i> (Gallinacés), par J. D'Arsac. 1 vol. in-8.....	0.63
<i>Discours sur les révolutions du globe</i> par Cuvier, avec des notes d'après les données les plus récentes de la science, et une notice historique par Paul Bory. 1 vol. in-12...	0.50
<i>La lumière, les couleurs</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustre.....	0.35
<i>La lune</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>La neige, la glace et les glaciers</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>L'astronomie à travers les âges</i> , depuis les temps les plus reculés jusqu'aux magnifiques découvertes modernes, avec la réfutation des attaques contre la Bible, appendice sur l'âge des patriarches par M. l'abbé Pioger. 1 vol. in-12.....	0.75
<i>Le beau et le mauvais temps</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Le feu souterrain</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Le livre d'or ou la science de l'homme</i> . (L'espèce humaine) par J. D'Arsac. 1 vol. in-8.....	0.63
<i>Le magnétisme et l'électricité</i> . Phénomènes électromagnétiques, éclairage électrique, applications diverses, etc., par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Le monde des mammifères</i> , par J. D'Arsac. 1 vol. in-8.....	0.63
<i>Le Soleil</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Le Son</i> , notions d'acoustique physique et musicale par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Le télégraphe et le téléphone</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12.....	0.35
<i>Les comètes</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12.....	0.35
<i>Les entrailles de la terre</i> (Géologie), par J. D'Arsac. 1 vol. in-8.....	0.63
<i>Les étoiles filantes et les pierres qui tombent du ciel</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Les étoiles</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré....	0.35

<i>Les habitants de l'air</i> (Les oiseaux), par J. D'Arsac. 1 vol. in-8.....	0.63
<i>Les insectes</i> , leurs métamorphoses, leur structure et leurs mœurs, par M. l'abbé Pioger. 1 vol-in-8.....	1.25
<i>Les machines à vapeur et à gaz</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12.....	0.35
<i>Les météores électriques et optiques</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Les nébuleuses</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Les phénomènes de la vie végétale</i> (Les plantes), par J. D'Arsac. 1 vol. in-8.....	0.63
<i>Les planètes et leurs satellites</i> , par Amédée Guillemin. 1 vol. in-12 illustré.....	0.35
<i>Premiers récits d'un naturaliste</i> , (Zoophytes—Mollusques—Annelides—Crustacés—Arachnides—Myriapodes—Insectes), par J. D'Arsac. 1 vol. in-8.....	0.63

MADemoiselle du VIGean

PETITE SCÈNE DU TEMPS PASSÉ.

I

La noble demeure des Montmorency et des Condé, Chantilly, n'avait pas encore subi l'outrage des révolutions et resplendissait de sa beauté première ; on y voyait ces magnificences que Bossuet lui-même n'a pu s'empêcher de louer, ces superbes allées, ces jets d'eau qui ne se taisaient ni le jour ni la nuit, et un grand mouvement animait ces lieux aujourd'hui si solitaires. Dans les cours piaffaient les chevaux, tenus en laisse par des valets à la livrée de Condé, et par des dragons du régiment de Conti ; les domestiques portant des malles, des armes, des effets de voyage, se heurtaient dans les corridors ; tout annonçait les préparatifs d'un départ. Dans les salons plus silencieux que de coutume, les amis, les parents, les courtisans des Condé semblaient aussi sous une impression sérieuse et

triste, et dans un cabinet tout orné des peintures du Primetice, madame la Princesse recevait les adieux de son fils, du duc d'Enghien, de celui que l'avenir et les ennemis de la France devaient appeler le grand Condé.

Ce jeune homme, que ses traits fiers, son profil d'aigle, sa tournure guerrière rendaient si remarquable, semblait douloureusement ému ; incliné devant sa mère, il écoutait, pâle et pensif, ses dernières, ses tendres recommandations, et souvent il jetait un regard furtif vers sa sœur, mademoiselle de Bourbon, qui, debout derrière leur mère, pleurait avec amertume, en appuyant sa belle tête, inondée de pleurs, sur l'épaule d'une jeune fille qui lui serrait doucement les mains. Ce groupe, triste et charmant, semblait attirer toutes les pensées de Condé, et il eût mérité à plus d'un titre d'occuper les pinceaux

d'un artiste ou les talents d'un poète ; la grâce de mademoiselle de Bourbon, plus touchante sous les larmes, ne le pouvait céder qu'à l'angélique beauté de sa jeune compagne. Celle-ci, pâle, agitée, n'osait pleurer ; elle pensait que l'expression vive de la douleur ne lui était pas permise, mais ses yeux se portaient du frère à la sœur, et l'on pouvait y lire toutes les douleurs d'une âme combattue. Elle rougit beaucoup lorsque le duc, après avoir reçu à genoux la bénédiction de sa mère, se rapprocha de sa sœur. Les deux jeunes filles s'étaient retirées dans l'embrasement d'une fenêtre.

— Adieu, ma sœur, dit-il, aimez-moi toujours, et pensez quelquefois à moi. Je vais courir les aventures, comme les héros que vous aimez tant.

— Revenez bien vite mon frère, répondit-elle, et ne vous exposez pas trop.

Il sourit et embrassa sa sœur avec une tendre affection fraternelle. Puis, se tournant vers mademoiselle du Vigean :

— Adieu ! dit-il en s'inclinant vers elle, adieu ! ne m'oubliez pas !

Elle osa le regarder : des larmes baignaient ses yeux si fiers ; toute la douleur des adieux était peinte sur ce front majestueux.

Il s'éloigna rapidement ; l'on entendit dans les cours les clairons et les pas des chevaux. Les dames coururent aux balcons pour saluer encore une fois le jeune duc allant en campagne.

Marthe du Vigean, retenue par un sentiment de délicate modestie, resta en arrière ; une autre jeune fille, que l'on nommait mademoiselle d'Épernon,

s'approcha d'elle, et lui serra la main en disant à voix basse :

— Le duc vous aime, il part... Hélas ! que je vous plains !

II

La reine Anne d'Autriche tenait ce soir-là un cercle au Louvre et réunissait dans le vieux palais de nos rois une cour nombreuse, où la gravité espagnole semblait dominer bien plus que la gaieté française. Le Roi, plus mélancolique que de coutume s'était retiré dans un petit salon, où il jouait silencieusement aux échecs avec le grand écuyer Cinq-Mars, alors à l'apogée de sa faveur ; le cardinal de Richelieu causait avec M. le Prince ; la Reine, entourée de ses dames d'honneur, regardait d'un œil indulgent quelques jeunes filles qui dans un salon voisin dont les portes étaient restées ouvertes, dansaient entre elles des menuets et des passe-pieds. Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, brillait au milieu de ce groupe charmant ; en face d'elle figurait l'héritière de Rohan, la belle Marguerite. Mademoiselle d'Épernon et Marthe du Vigean regardaient ces dances sans y prendre part ; bientôt Mademoiselle, fatiguée, vint les rejoindre et s'assit entre elles en fixant tour à tour sur ses amies ses grands yeux bleus pénétrants.

— On n'a pas de nouvelles de mon cousin d'Enghien ? dit-elle tout-à-coup ; madame sa mère en est fort en peine. Et ma gouvernante, la comtesse de Fiesque, est également en souci sur le sort de son neveu, le beau chevalier de Fiesque.

Ces paroles, dites avec la liberté et l'enjouement malin de l'a-

dolescence, firent tressaillir les deux jeunes filles, et Mademoiselle put s'apercevoir que ses coups avaient porté.

—On attend un courrier ce soir, reprit-elle ; M. le Cardinal désire fort être rassuré sur l'armée qui assiège la ville d'Aire, et qui se trouve menacée par le Cardinal-Infant.

—Celui qui n'a de Cardinal que le nom, et que l'on destine, ainsi l'ai-je oui dire, à la plus noble demoiselle de France ? répondit mademoiselle d'Epernon qui avait repris son assurance.

Mademoiselle de Montpensier secoua la tête, prit la main de son amie, et lui dit sérieusement :

—Mignonne, je ne veux pour mari qu'un grand roi, ou bien un simple gentilhomme qui m'aime de tout son cœur. Comme mademoiselle de Rohan, qui ne veut pas d'un grand seigneur, et qui veut épouser le pauvre comte de Chabot, j'aimerais mieux un petit gentilhomme qu'un petit roi comme le roi de Pologne que l'on vous destine, belle Anne-Marie.

Hélas ! je ne m'en soucie guère de ce roi des Sarmates, soupira mademoiselle d'Epernon.

—Vous préféreriez un fils de doge répondit promptement Mademoiselle, en faisant allusion au sentiment tendre et pur qui unissait le chevalier de Fiesque à la fille du duc d'Epernon.

Un grand bruit qui se fit dans le salon de la Reine interrompit cet entretien, et attira les jeunes filles auprès d'Anne d'Autriche : un courrier botté, éperonné, venait d'être admis dans la salle, et il avait remis à

M. le prince de Condé et au Cardinal, des dépêches, que ceux-ci lisaient avec la plus profonde attention. Tous deux paraissaient satisfaits, et M. le Prince, se tournant avec respect vers le Roi, lui dit :

—Sire, mon fils témoigne, à ma grande joie, qu'il a l'honneur de vous appartenir. Il a secouru les assiégés de la ville d'Aire, menacés par les Espagnols, en traversant toute l'armée ennemie ; les troupes l'ont reçu avec de grands applaudissements, et depuis il s'est battu ; il a travaillé aux tranchées comme un simple soldat. Le maréchal de la Meilleraye m'écrit qu'il en est très satisfait ; puisse-t-il employer tous ses jours et toutes ses forces à la gloire et au service de Votre Majesté !

Louis XIII avait écouté avec attention ; le sang guerrier qui coulait dans ses veines semblait s'être réchauffé ; ses yeux brillaient, et une rougeur fugitive colorait ses joues.

—Je suis satisfait aussi, monsieur, répondit-il, et il n'est personne à qui je laisse après moi l'armée et l'État, avec plus de confiance qu'au duc d'Enghien (1).

Le Cardinal semblait joyeux ; il dit un mot tout bas à M. le Prince, qui sourit et dit au Roi à demi-voix :

Et bientôt, Sire, je solliciterai l'agrément de votre Majesté pour le mariage de mon fils ;

(1) On sait que Louis XIII, au lit de mort, nomma le duc d'Enghien, à peine âgé de vingt-deux ans, généralissime des armées françaises. Condé justifia cette confiance en gagnant, cinq jours après la mort du roi, la bataille de Rocroy (1643).

j'ai en vue une alliance qui m'est chère, puisqu'elle doit me rapprocher de M. le Cardinal.

— Nous avons quelques pertes à déplorer, ajouta le Cardinal, en se tournant vers la cour, entre autres, celle de M. le chevalier de Fiesque, digne de tous les regrets des honnêtes gens.

Mademoiselle d'Épernon et Marthe du Vigean se rapprochèrent comme par instinct, et elles s'éloignèrent ensemble de ce salon, où toutes deux venaient de voir leurs espérances frappées d'un coup mortel.

III

Le couvent des grandes Carmélites de Paris, et toutes les maisons du même Institut, n'ouvriraient leur clôture que devant les plus insignes bienfaitrices de l'Ordre, et c'était à ce titre que Mademoiselle de Vigean avait pu y pénétrer. Elle se promenait dans le préau avec une novice dont le pâle et doux visage paraissait plus beau sous le voile blanc, symbole de l'enfance religieuse.

Mademoiselle du Vigean regardait son amie avec tendresse, et lui disait :

— Eh quoi ! c'est ici que je vous retrouve ! Je vous ai laissée à la cour, et je vous retrouve aux Carmélites !

— Vous m'avez laissée misérable à la cour, et vous me retrouvez satisfaite aux Carmélites, répondit mademoiselle d'Épernon, avec un paisible sourire.

— Je vous croyais fiancée au prince Casimir, et destinée à la couronne de Pologne. (1)

(1) Le prince Casimir, qui devint roi

— A laquelle j'ai préféré la couronne d'épines, et je ne me repens pas de mon choix !

— Vous êtes heureuse ! On peut donc être heureux en ce monde ? dit mademoiselle du Vigean d'un ton d'abattement.

— On peut l'être en combattant ses passions et en cherchant le repos en Dieu seul. Vous l'éprouverez un jour.

— Hélas ! ne l'éprouvé-je pas tous les jours, ce besoin de repos, cette lassitude des passions, ce dégoût des choses de la terre ? J'ai tant souffert !

— Ma pauvre amie, répondit mademoiselle d'Épernon, la nouvelle est donc vraie ?

— Oui, reprit mademoiselle du Vigean avec douleur, le duc d'Enghien doit céder à la volonté de son père, à celle du Cardinal : il se marie, il épouse une nièce du tout-puissant Ministre, madame Maillé de Brezé, une enfant ! Mais...

Elle ne poursuivit pas.

— Eh bien ? reprit mademoiselle d'Épernon.

— Mais il veut protester contre la violence que l'on fait à sa volonté, et plus tard...

— Eh bien ? dit encore la novice.

— Plus tard.. il espère faire rompre son mariage.

En achevant ces mots, pleins d'une coupable espérance, Marthe baissa la tête.

— O mon amie ! lui dit la carmélite avec ferveur, c'est donc sur une pareille espérance que vous fondez votre avenir ! et pour elle, vous repoussez les avertissements de votre con-

de Pologne, épousa, au refus de mademoiselle d'Épernon, Marie de Gonzague, veuve de son frère.

science et la voix de Dieu qui vous parle au cœur ! Détrompez-vous ! détrompez-vous ! Le duc vous aime, il est vrai, mais il est honnête homme, il est chrétien ; et dans peu de temps, engagé dans des liens sacrés, il sentira que rien ne peut rompre un tel engagement. Vous languirez dans l'attente et dans le chagrin ; vous perdrez votre repos, votre bonne renommée, et vous arriverez à la vieillesse les mains vides et le cœur flétri. Quelle destinée !

— Oni, quelle destinée ! répondit Marthe avec amertume, parce qu'un prince m'a aimée !

— J'ai aimé aussi, dit la novice, je ne crains pas de l'avouer en présence de Dieu qui m'entend ; j'ai aimé un homme, digne par ses vertus et sa piété de l'estime de tous, et j'espérais avec lui servir le Seigneur sous la sainte loi du mariage (1). Dieu me l'a enlevé, que sa volonté soit faite ! Il m'a recueillie à l'ombre de ses Tabernacles, et j'y ai trouvé la paix.

— Et moi, où la trouverais-je ? s'écria Marthe avec un accent désolé.

— Dans le renoncement à vous-même, ma sœur, ma bien-aimée compagne : soit que vous

acceptiez le mariage qui est un état grave et saint en Notre-Seigneur, soit que, plus heureuse, vous donniez votre cœur à l'Époux qui ne trompe pas.

— Vivre ici de cette vie austère !

— Vivre ici en oubliant le monde, ses amours et ses amertumes ; vivre ici cachée dans la face du Seigneur ; goûter la paix et la liberté des enfants de Dieu jusqu'au jour de la paix parfaite, de la liberté éternelle, dites, cette vie ne vaut-elle pas les fêtes du Louvre, les délices de Chantilly ?

Mademoiselle du Vigean répondait.

— En effet, dit-elle enfin, pourquoi lutterais-je ? Je ne serai jamais sa femme ! ah ! priez pour moi, obtenez de Dieu que j'oublie, que je me résigne, que j'efface de ma mémoire ce temps où un héros m'a aimée, où j'ai cru pouvoir devenir sa femme.

Vaincue par ces souvenirs, elle pleura. La novice lui prit la main, et lui montra en silence le Crucifix, au-dessus duquel étaient écrits ces mots : *Venez à moi, vous tous qui êtes accablés, et vous trouverez le repos de vos âmes.*

IV

Bien des années s'étaient écoulées ; dans le parloir des Carmélites, deux dames, dont l'extérieur annonçait le haut rang, rendaient visite à deux religieuses, connues parmi leurs sœurs sous les noms d'Anne-Marie de Jésus et de Marthe de Jésus. La première, délicate et malade, ne conservait plus rien de la beauté qu'autrefois on louait chez elle ; mais la paix du ciel reposait sur son visage :

(1) Le chevalier de Fiesque fut regretté d'une fille de grande naissance, qui l'honorait d'une honnête et tendre amitié. Je n'en sais rien de particulier ; mais, selon l'opinion générale, elle était fondée sur la piété et la vertu, et par conséquent fort extraordinaire. Cette sage personne, peu de temps après cette mort, voulant mépriser entièrement les grandeurs du monde, les quitta toutes comme indigne d'occuper quelque place dans son âme ; elle se donna à Dieu, et s'enferma dans le grand couvent des Carmélites, où elle sert d'exemple par la vie qu'elle mène. (Madame de Motteville, t. 1.)

la seconde, belle encore, grave et touchante sous son voile noir, gardait des restes de cette grâce souveraine qui avait enchanté le vainqueur de Rocroy. Les deux dames étaient sérieuses aussi, et même tristes ; et les vieux courtisans auraient eu peine à reconnaître, dans ces figures soucieuses, la fraîche et riante fille de Gaston, autrefois si animée et si gracieuse, et la belle héritière de Rohan. Elles poursuivaient l'entretien commencé, et mademoiselle de Montpensier disait à son amie, Anne de Jésus, autrefois mademoiselle d'Epernon :

—Oui, bien souvent je regrette de n'avoir pas suivi l'inclination de ma jeunesse, de ne m'être pas enfermée ici avec vous, ma fidèle amie. Que de chagrins je me serais épargnés ! que d'orages j'aurais fuies en me mettant à l'abri dans ce port tranquille ! Maintenant, me voici à la moitié de ma carrière, le cœur brisé, dépouillée de mes biens de mon vivant, en disgrâce à la cour, et surcroît d'antichambre ! délaissée, méprisée par l'homme à qui j'ai tout sacrifié (1).

—Ah ! madame, interrompit madame de Rohan-Chabot (2) en levant au ciel ses yeux pleins

(1) Le duc de Lauzun, uni par un mariage secret à mademoiselle de Montpensier.

(2) Mademoiselle de Rohan, fille du duc de Rohan et son unique héritière, épousa, contre la volonté de sa mère, le comte de Chabot, et sa désobéissance aux volontés de sa mère lui suscita des chagrins qui ne cessèrent qu'avec sa vie.

de larmes, au moins la malédiction d'une mère ne pèse pas sur vous ! J'ai accompli ma volonté, j'ai épousé celui que j'ai aimé, mais à quel prix ! Je n'ai pas revu ma mère ; même à son lit de mort, elle n'a pas rétracté cette sentence funeste, que Dieu ratifiera peut-être !

Elle se tut, et baissa la tête avec une expression d'épouvante et de douleur.

—Vous êtes heureuses, vous, mesdames, reprit mademoiselle de Montpensier, et si vous souffrez, au moins le calme de la conscience et les espérances éternelles adoucissent vos maux... Ah ! priez pour nous !

Les deux religieuses répondirent avec douceur, et s'efforcèrent de consoler ces âmes inconsolables, l'une aigrie par la chute de ses hautes espérances, par les dédains d'un époux auquel elle avait immolé une si haute fortune, l'autre terrassée par la crainte, sous le poids des malédictions maternelles. Lorsqu'elles se furent retirées, mademoiselle du Vigean dit à sa compagne :

—Allons prier pour elles !

—Et remercier Dieu qui nous a appelées à son service, ajouta mademoiselle d'Epernon.

Puis, prenant l'imitation, qui se trouvait sur une table, elle l'ouvrit, et montra à sa compagne ce passage qui résumait leur destinée : *C'est en résistant à ses passions, et non pas en s'en rendant esclaves, qu'on trouve la vraie paix du cœur.*